

- 1 **Code d'identification unique du produit type :**  
TARDEX
- 2 **Numéro de type, de lot, ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction conformément à l'article 11, paragraphe 4 :**  
Voir emballage : nom du produit, date de fabrication, numéro de lot
- 3 **Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :**  
Adjuvant pour mortier, béton : Retardateur de prise
- 4 **Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :**  
Société PAREXGROUP S.A. - 19, Place de la Résistance 92446 ISSY-Les-MOULINEAUX Cedex  
www.parexlanko.com
- 5 **Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :**  
Non applicable
- 6 **Le ou les systèmes d'Evaluation et de Vérification de la Constance des Performances du produit de construction conformément à l'annexe V :**  
Niveau 2+
- 7 **Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :**  
Le CERIB, organisme notifié n°1164, a réalisé une inspection initiale de l'usine et du contrôle de production en usine ainsi qu'une surveillance, une évaluation et une appréciation du contrôle de production en usine selon le système 2+ et a délivré le certificat de conformité du contrôle de la production en usine.
- 8 **Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :**  
Non applicable
- 9 **Performances déclarées :**

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Teneur en ions Cl <sup>-</sup>	≤ 0,1%	EN 934-2+A1 : 2012
Teneur en Na <sub>2</sub> O équivalent	≤ 3,5%	
Effet sur la corrosion	Contient des substances uniquement de l'EN 934-1:2008 annexe A.1.	
Temps de prise (à consistance égale)	Début de prise : mortier adjuvanté ≥ mortier témoin + 90 min Fin de prise : mortier adjuvanté ≤ mortier témoin + 360 min	
Résistance à la compression (à consistance égale)	à 7 jours : béton adjuvanté ≥ 80% du béton témoin à 28 jours : béton adjuvanté ≥ 90% du béton témoin	
Teneur en air du béton frais (à consistance égale)	≤ 2% maximum en volume au dessus du béton témoin	
Substances dangereuses	Voir Fiche de Données de Sécurité	

- 10 **Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.**

**La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4**

**Signé pour le fabricant et en son nom par :** Eric BERGE Directeur Général  
A Issy-Les-Moulineaux le : 17.01.2014

*E. Berge*